

RAPPORT ANNUEL

2025

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 juin 2026

EXERCICE 2025

présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre Société au cours de l'exercice 2025, clos au 31 décembre 2025, et vous soumettre :

- ⇒ le bilan*
- ⇒ le compte de résultat*
- ⇒ l'annexe*

ainsi que les états réglementaires que nous sommes tenus de joindre à notre rapport.

Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan comptable de l'assurance instauré par le décret n° 94481 du 8 juin 1994 et ses arrêtés d'application.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce et du code des assurances.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN 2025

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte économique mondial marqué par une forte instabilité géopolitique et une croissance modérée mais résiliente. Les tensions commerciales, notamment la hausse des droits de douane américains et l'intensification des frictions entre grandes puissances, ont contribué à un environnement international fragmenté et incertain. Parallèlement, la multiplication des conflits armés et la montée des risques géopolitiques ont renforcé ce climat d'incertitude, affectant la confiance des acteurs économiques et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Malgré ces contraintes, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience notable, avec une croissance estimée autour de 3,2% selon le FMI, soutenue par la vigueur de certains marchés, les investissements dans les technologies — en particulier l'intelligence artificielle — et des politiques macroéconomiques globalement accommodantes. Toutefois, cette dynamique demeure hétérogène entre régions : les États Unis ont maintenu une trajectoire solide, alors que l'Europe a affiché une croissance plus faible et que la Chine a poursuivi son ralentissement dans un contexte de pressions immobilières et commerciales.

Sur le plan financier, les marchés ont été marqués par une forte volatilité, alimentée par les incertitudes géopolitiques et les réévaluations de valorisation dans les secteurs technologiques. Les conditions financières se sont néanmoins légèrement améliorées en fin d'année grâce à un apaisement partiel des tensions commerciales et à des anticipations d'assouplissement monétaire dans plusieurs grandes économies.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une logique de ralentissement modéré, avec une croissance mondiale projetée entre 3,1% et 3,3% selon les organismes internationaux, et une poursuite de la décrue de l'inflation dans la plupart des régions. Cependant, les principaux risques demeurent liés à l'évolution des tensions géopolitiques, à la stabilité financière face aux valorisations élevées des technologies et à l'impact persistant des politiques commerciales sur les échanges mondiaux. Dans ce contexte mouvant, l'année 2025 aura nécessité une adaptation continue des organisations pour sécuriser leurs activités, anticiper les risques et saisir les opportunités liées à l'innovation et aux transformations structurelles en cours. Cette situation mondiale rappelle l'importance d'une gestion rigoureuse, agile et fondée sur une analyse proactive des environnements macroéconomiques.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'année 2025 s'est refermée sur une économie française en demi-teinte, marquée par une croissance modérée mais résiliente dans un environnement international instable. Selon les dernières données consolidées, l'activité nationale a progressé de +0,9% sur l'ensemble de l'année, confirmant un essoufflement après le rebond de 2024. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique contrastée où l'économie a alterné phases d'accélération et périodes de repli, comme en témoigne le ralentissement du quatrième trimestre, avec une croissance limitée à +0,2%, après un troisième trimestre nettement plus vigoureux à +0,5%.

Au cœur de cette progression modeste, la demande intérieure a constitué le principal soutien de l'activité. La consommation des ménages, encouragée par une inflation en net reflux, a retrouvé de l'élan en fin d'année, s'élevant à +0,3% au T4, soit une amélioration notable par rapport au trimestre précédent. Ce mouvement a toutefois été tempéré par une décélération de l'investissement, limité à +0,2%, reflétant un climat d'incertitude pesant sur les décisions des entreprises. Dans le même temps, la contribution du commerce extérieur s'est exceptionnellement améliorée, portée non par une

dynamique d'exportation mais par une chute marquée des importations (-1,7%), traduisant un ajustement sévère de la demande adressée à l'étranger.

Le marché du travail, longtemps pilier de la résistance économique, montre désormais les premiers signes d'essoufflement. Le secteur privé enregistre une légère contraction au quatrième trimestre (-0,1%, soit 28 700 emplois perdus), concentrée dans le tertiaire marchand. Ce repli, encore limité, témoigne néanmoins d'un début de fragilisation de l'emploi dans un contexte d'activité ralentie et de prudence accrue des entreprises.

Sur le front des prix, l'année 2025 aura été marquée par une désinflation significative, l'indice des prix à la consommation ne progressant plus que de +0,8% en décembre, contre +1,3% un an plus tôt. Cette détente de l'inflation, soutenue par la normalisation des prix de l'énergie, a contribué à améliorer les marges de pouvoir d'achat des ménages. Elle n'a toutefois pas suffi à relancer pleinement la consommation, la prudence prévalant encore, comme l'illustre le maintien d'un taux d'épargne élevé à 18,4%.

Ainsi, l'exercice 2025 reflète l'image d'une économie française capable de résistance mais privée d'élan, évoluant sous l'effet conjugué d'un environnement externe incertain, d'une demande intérieure modeste et d'un investissement productif affaibli. Si les fondamentaux demeurent globalement stables et que certaines composantes – notamment la consommation – montrent des signes d'amélioration, l'année écoulée confirme la nécessité d'un pilotage prudent et d'une stratégie d'adaptation soutenue pour aborder les défis économiques à venir.

Dans un paysage économique en perpétuelle mutation, la démographie des entreprises françaises dessine un récit contrasté, où l'élan entrepreneurial côtoie les fragilités structurelles.

L'année 2025 s'est imposée comme un millésime exceptionnel : jamais la France n'avait vu naître autant d'entités économiques, avec 1 165 800 créations d'entreprises, un nouveau sommet historique porté à la fois par la vitalité des micro-entrepreneurs et la progression des sociétés (+5,9% chacune).

Cette dynamique, marquée par l'essor du commerce, du soutien aux entreprises ou encore du transport et de l'entreposage, illustre une économie qui, malgré les incertitudes, continue de nourrir la volonté d'entreprendre.

Mais à cette effervescence répond un revers plus sombre : celui des défaillances, dont le niveau atteint également des records. À la fin de l'année 2025, la Banque de France comptabilisait près de 68 600 entreprises en situation de défaillance sur douze mois glissants, une progression alimentée notamment par les micro-entreprises et touchant sévèrement des secteurs comme les services aux entreprises, le transport ou l'hébergement-restauration. Ainsi, le tissu entrepreneurial français se trouve traversé par un double mouvement : une fécondité économique remarquable, reflet d'un pays porteur d'initiatives, et une vulnérabilité persistante, rappelant que la création ne saurait pleinement s'épanouir sans un environnement apaisé, soutenable et résilient.

À l'issue de l'année 2025, les huit départements la zone d'activité de la CAM BTP enregistrent un total de 3 897 défaillances, contre 3 917 un an auparavant, soit une diminution de 20 dossiers, représentant -0,5% sur un an.

Ce volume pèse 5,68% du total national des défaillances constatées à fin 2025 (68 564).

En Alsace-Lorraine, deux départements sont en forte baisse : Haut-Rhin et Meurthe-et-Moselle. Deux départements montrent une hausse notable : Moselle et Bas-Rhin. Les Vosges restent quasi stables.

En Franche-Comté, le Territoire de Belfort concentre l'essentiel de la hausse. La Haute-Saône évolue légèrement à la hausse. Le Doubs montre un retrait modéré.

1.1.3. LE BTP

L'exercice 2025 s'inscrit pour l'ensemble de la filière construction dans un contexte de fragilité persistante et de recomposition profonde. Malgré quelques indicateurs annonçant un possible infléchissement de la tendance, l'environnement économique est demeuré contraint, marqué par un

resserrement durable des conditions de financement, une modération de l'investissement privé et une visibilité insuffisante des dispositifs publics d'accompagnement.

L'année 2025 confirme la contraction de l'activité dans le bâtiment, avec une baisse estimée à 3,4% en volume selon la Fédération Française du Bâtiment, prolongeant ainsi le recul prononcé observé en 2024.

Ce recul témoigne d'une perte de confiance et d'une difficulté du secteur à s'appuyer sur un cadre d'intervention stable, alors même que les enjeux climatiques commanderaient une intensification de ces travaux.

Du côté des travaux publics, l'année 2025 est marquée par une baisse mesurée de l'activité, estimée à 1% en volume.

Si la commande publique permet de contenir le repli, la prudence budgétaire des collectivités, conjuguée à un climat institutionnel mouvant, limite la possibilité d'un véritable redressement.

1.1.3.1. Logements

Le logement neuf enregistre une diminution des mises en chantier de -8,8%, s'inscrivant dans la trajectoire descendante amorcée en 2025.

Les ventes, mesurées au troisième trimestre 2025, reculent de 20%, indiquant un affaiblissement de la demande privée.

Dans le même temps, les permis de construire progressent de +16,2% sur les sept premiers mois de l'année, montrant une augmentation des autorisations administratives malgré des niveaux bas de démarrage réel des chantiers.

Le volume annuel de mises en chantier atteint 283 000 unités, inférieur à la moyenne historique de 360 000 des quatre dernières décennies.

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, 24 516 autorisations de construire ont été enregistrées en 2025, contre 22 574 en 2024.

Les autorisations du périmètre CAM BTP incluent 16 264 logements collectifs et en résidence et 8 252 logements individuels, soit 66,34% et 33,66% du total.

Les commencements se composent de 12 042 logements collectifs et 6 149 logements individuels.

1.1.3.2. Locaux non résidentiels

Les surfaces de bâtiments non résidentiels commencées diminuent de 1,6% entre janvier et juillet 2025 par rapport à la période équivalente de 2024.

Sur l'ensemble de l'année, ce segment recule de 6,6%, un résultat attribué aux baisses observées dans les bureaux, les bâtiments administratifs et les locaux industriels.

Sur le périmètre CAM BTP seul, les surfaces autorisées atteignent 2,69 millions de m² à fin 2025, contre 2,58 millions de m² en 2024, soit une évolution de +4,11 %. Les surfaces commencées s'établissent à 1,49 million de m², en hausse de +4,14 % par rapport aux 1,44 million de m² de 2024.

1.1.3.3. Entretien-Rénovation

Le secteur de l'entretien rénovation présente en 2025 une diminution globale de 1,1%, constituant sa première baisse depuis 2020.

Le logement enregistre -1,2%, tandis que le non résidentiel s'établit à -0,8%.

La rénovation énergétique recule de -2,1%, en lien avec les modifications intervenues dans le dispositif MaPrimeRénov'.

1.1.3.4. Travaux-publics

En 2025, les travaux publics se caractérisent par une évolution mesurée de l'activité et par une succession d'indicateurs orientés à la baisse.

La production annuelle recule de 0,4%, tandis que les marchés conclus diminuent de 10,2% sur l'exercice.

Les heures travaillées suivent la même direction, avec des diminutions de 0,6% pour les ouvriers permanents et de 5,0% pour les intérimaires.

Les effectifs se contractent de 1,1% sur douze mois glissants.

1.1.3.5. Défaillances

Dans l'ensemble, les secteurs de la construction et de l'immobilier affichent tous deux une baisse du nombre de défaillances entre 2024 et 2025.

La construction reste le secteur le plus exposé en volume, concentrant près de 21% des défaillances nationales (14 383 sur 68 564).

L'immobilier, bien plus restreint en volume, représente un secteur stable, dont la variation annuelle demeure contenue.

Dans les cinq départements du Grand Est (54, 57, 67, 68, 88), les tendances observées en 2025 montrent un repli du secteur de la construction, dont les défaillances diminuent de 1 014 à 984 au niveau régional (-30 dossiers, soit -3%).

Cette baisse régionale suggère que les départements les plus en retrait sur l'ensemble des défaillances — en particulier le Haut-Rhin (-80) et la Meurthe-et-Moselle (-44) — ont vraisemblablement contribué à cette dynamique. À l'inverse, les départements en hausse (Moselle, Bas-Rhin) ont évolué dans un contexte où la construction demeure globalement moins exposée qu'en 2024.

1.1.3.6. Indices sectoriels

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 0,70% pour l'indice FFB à fin décembre 2025, +1,52% pour l'indice BT01 et -0,23% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin décembre 2025. Sur un an, l'ICC diminue de 4,06% à fin septembre 2025.

L'indice de référence des loyers a augmenté de 0,79% sur un an.

1.1.4. L'ASSURANCE

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement de normalisation progressive, après plusieurs exercices marqués par des tensions économiques et une sinistralité climatique exceptionnelle. Le marché français de l'assurance témoigne d'une résilience solide et d'une dynamique soutenue, portée par l'assurance Vie et encadrée, dans les branches Non-Vie, par un pilotage technique toujours exigeant face à l'inflation des coûts.

L'ensemble du secteur évolue dans un climat où la demande d'épargne sécurisée, la transformation numérique des acteurs et la gestion des risques environnementaux constituent des déterminants majeurs des performances constatées.

1.1.4.1. Assurance Vie et Capitalisation

L'assurance Vie connaît en 2025 une croissance particulièrement soutenue.

Les cotisations atteignent ainsi 192,1 milliards d'euros sur l'année, soit une progression de 10%, avec un mois de décembre particulièrement remarquable, au cours duquel les versements mensuels augmentent de 17% par rapport à décembre 2024. Cette dynamique positive concerne à la fois les supports euros, dont les versements progressent de 8%, et les unités de compte, qui enregistrent une hausse de 13% et portent leur part à 39% des cotisations totales de l'année, contre 38% l'année précédente.

La baisse des prestations, estimée à 141,4 milliards d'euros sur l'exercice, représente un recul de 3% par rapport à 2024 et contribue à ramener le taux de prestations à 7,1% des encours, contre 7,7% un an plus tôt. Cette évolution améliore significativement les équilibres techniques et traduit une stabilisation des comportements de rachat.

Dans ce contexte porteur, la collecte nette atteint 50,6 milliards d'euros sur l'année, soit une progression de 78% par rapport à 2024. Elle est alimentée par les unités de compte à hauteur de 42,5 milliards d'euros et les supports euros pour 8,1 milliards d'euros.

Ces flux soutenus, conjugués à une performance positive des marchés financiers, notamment sur les unités de compte (performance estimée à 7,5% sur l'année), portent l'encours total des contrats Vie et capitalisation à 2 107 milliards d'euros à fin décembre 2025, soit une progression de 6% en un an.

La dynamique de gestion des portefeuilles s'illustre également par une diminution des rachats estimée à 3% et par un solde d'arbitrages orienté vers les unités de compte. Par ailleurs, les transformations réalisées dans le cadre de la loi Pacte concernent 251 000 contrats pour un montant total de 8,3 milliards d'euros, confirmant l'intérêt des assurés pour des solutions plus diversifiées et adaptées aux évolutions réglementaires.

1.1.4.2. Santé et Prévoyance

Les assurances de personnes hors Vie évoluent en 2025 dans un cadre plus contraint. En santé, la progression des cotisations atteint 4,3%, loin des niveaux observés en 2024, tandis que les prestations augmentent de 6,1%. Cette évolution dégrade le ratio prestations/cotisations, qui atteint 75,1%, soit un niveau supérieur de 1,3 point à celui de l'année précédente.

La prévoyance suit une trajectoire comparable : les cotisations progressent de 2,4%, tandis que les prestations augmentent de 7,9%. Le ratio technique s'établit ainsi à 59,5%, soit une dégradation de 3,1 points sur un an.

Ces évolutions témoignent d'un marché dont la croissance se normalise, mais dont l'équilibre économique reste exigeant, en particulier face à l'évolution des comportements et à la sinistralité corporelle.

1.1.4.3. Les assurances de biens et de responsabilité

Les branches Non-Vie enregistrent en 2025 une progression notable de leurs cotisations, mais elles continuent de composer avec une hausse marquée des coûts moyens et une exposition persistante aux aléas climatiques.

AUTOMOBILE

La branche automobile poursuit sa croissance, avec une progression des cotisations de 8,4% au troisième trimestre et de 8,5% sur les neuf premiers mois de l'année, portée notamment par le segment des particuliers, dont la croissance atteint 10,1%. La fréquence des sinistres diminue de 2,6%, mais cette amélioration est partiellement compensée par une augmentation sensible de certains postes, en particulier les incendies, dont la fréquence progresse de 20,5%. Les vols témoignent d'un recul notable de 9,6%.

En parallèle, les coûts moyens augmentent de manière significative, avec une progression de 5,4% au troisième trimestre, principalement en raison de l'inflation du coût des pièces détachées, estimée à 7,7% sur la période.

HABITATION

L'assurance habitation enregistre une année contrastée. Les cotisations progressent de 6,5% sur les neuf premiers mois de l'année, tandis que la fréquence des sinistres diminue de 4,1%, marquant une amélioration d'ensemble. Toutefois, cette tendance est inversée en fin d'année par une recrudescence des dégâts des eaux en décembre, consécutive à plusieurs épisodes méditerranéens et cévenols, lesquels entraînent une hausse de 19,1% de cette garantie sur le seul mois de décembre.

Les coûts moyens s'inscrivent nettement à la hausse, avec une progression de 14,2% au troisième trimestre. Les garanties liées aux événements climatiques (tempête, grêle, neige) enregistrent une hausse particulièrement marquée, estimée à 62,4%, tandis que les sinistres incendie progressent de 17,6% et ceux relatifs à la responsabilité civile de 7,5%. Sur l'année glissante, la fréquence tous sinistres diminue de 8,8%, portée par des conditions climatiques globalement plus favorables qu'en 2024.

DOMMAGES PROFESSIONNELS

Les dommages aux biens professionnels témoignent en 2025 d'une amélioration significative. Les cotisations progressent de 3,1% sur neuf mois, tandis que la sinistralité diminue de 25%, notamment grâce à une réduction notable des sinistres graves dans les risques industriels, estimée à 41%.

CATASTROPHES NATURELLES

L'année est marquée par la mise en œuvre de la réforme du régime CatNat, qui entraîne une augmentation significative des cotisations, estimée à 62,1% au troisième trimestre et à 56,5% sur les neuf premiers mois de l'année. La sinistralité recule fortement au troisième trimestre, avec une diminution de 70,2%, en l'absence d'événement majeur. Elle reste toutefois en progression de 38,3% sur l'ensemble de l'année, sous l'effet des événements survenus au cours du premier semestre 2025.

1.1.4.4. La gestion financière et les placements

À mi 2025, la gestion financière des assureurs français s'inscrit dans un contexte de robustesse accrue, marqué par une solvabilité renforcée et une allocation d'actifs prudente mais diversifiée.

Selon l'ACPR, les placements des assureurs atteignent 2 738 Md€ au premier semestre 2025, en hausse de 2,5% sur six mois, avec une structure d'actifs dominée par les titres obligataires et une répartition globalement stable : 28 % d'obligations financières, 22 % d'actions et participations, 20 % de titres souverains, et 11 % d'investissements en entreprises non financières.

L'exposition au risque de taux demeure maîtrisée, malgré des moins-values latentes limitées à 2% sur les obligations ; le portefeuille affiche encore +2% de plus-values latentes grâce à la bonne performance des marchés actions.

Cette orientation est confirmée par la Banque de France, qui observe un encours global de 2 734 Md€ au 1er trimestre 2025, soutenu par des flux nets positifs (+23,9 Md€) et une préférence pour les titres de créance de long terme ainsi que les parts de fonds non monétaires.

1.2. ACTIVITE D'ACTE IARD EN 2025

1.2.1. ACTIVITÉ COMMERCIALE

Les effectifs commerciaux d'ACTE IARD actifs durant l'effectif ont progressé de 4% entre 2024 et 2025.

En 2025, le montant des primes émises nettes d'annulation des affaires directes et avant jeu des provisions de primes a été de 89,58M€ contre 83,98M€ en 2024, soit une augmentation de 6,67%. Les primes acquises des affaires directes après jeu des provisions de primes ressortent à 89,14M€ contre 84,15M€ en 2024, soit une progression de 5,92%. Le chiffre d'affaires direct d'ACTE IARD est légèrement inférieur à celui de sa maison mère la CAM BTP qui s'est élevé en 2025 à 91,25M€ contre 86,52M€ en 2024.

Les primes acquises sur acceptations s'élèvent à 0,29M€, en augmentation de 7,78% par rapport à fin 2024. Il convient de rappeler qu'ACTE IARD n'accepte que les risques cédés par les pools du marché et relatifs aux risques environnementaux, attentats et actes de terrorisme.

L'activité commerciale a permis de réaliser, en 2025, 123,39% des objectifs assignés aux équipes commerciales. ACTE IARD a maintenu sa politique de souscription rigoureuse et sélective en se refusant à souscrire des risques qui lui paraissent insuffisamment tarifés. Le resserrement des conditions de souscription en risque automobile d'entreprise a été maintenu en 2025.

Les affaires nouvelles réalisées en polices permanentes se sont élevées à 11,10M€ en 2025 contre 8,49M€ en 2024 soit une augmentation de 30,84%.

Volume de production des différentes branches y compris polices de chantier

En M€	2025	2024	Δ en % 2025/2024
Assurances de personnes, Protection juridique	0,00	0,00	-
Automobile	1,82	1,73	+ 5,22%
Incendie	1,86	1,57	+ 18,80%
Négociants-Fabricants	0,39	0,79	- 50,77%
Responsabilité Civile Générale Bâtiment + Globale	6,45	3,72	+ 73,67%
Responsabilité Civile Générale hors Bâtiment	0,48	0,50	- 4,97%
Responsabilité Décennale	0,05	0,04	+ 21,70%
Risques techniques	0,05	0,13	- 66,13%
<i>Sous total Polices permanentes</i>	<i>11,10</i>	<i>8,49</i>	<i>+ 30,84%</i>
Polices de chantier	0,23	0,26	- 11,20%
TOTAL	11,34	8,75	+ 29,58%

Les résiliations du fait des clients ont diminué de 3,61% (5,95M€ contre 6,18M€ à fin 2024) dont 3,47M€ à effet du 1^{er} janvier 2025 (-4,37%). Le portefeuille apporté par les courtiers s'avère toujours très volatile.

La valeur annualisée du portefeuille de contrats de polices permanentes, toutes branches confondues, au 31/12/2025, après prise en compte des résiliations de fin d'année, était de 83,90M€ contre 77,24M€ à fin 2024, soit une augmentation de 8,63%.

La part respective des différentes branches dans le chiffre d'affaires direct de la Société a évolué comme suit en 2025 :

Part des différentes branches dans le chiffre d'affaires total (en %)

	2021	2022	2023	2024	2025
Automobile	21,09	21,24	18,85	18,51	16,98
R.C.	22,15	24,04	25,63	24,51	23,42
R.D. + D.O. (gar. obligatoires)	20,54	19,36	20,53	20,79	22,24
R.D. + D.O. (gar. facultatives)	7,63	6,91	7,41	7,59	7,94
Dommages aux biens	20,06	19,90	19,33	19,92	19,37
Dommages corporels	3,85	3,92	3,64	3,94	4,06
Divers - Autres	4,68	4,63	4,61	4,73	5,99
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Les branches gérées en répartition représentent 77,76% du chiffre d'affaires direct contre 79,21% en 2023.

1.2.2. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAM. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Par suite de la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires :

- Le règlement SFDR, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) ;
- Le règlement Taxonomie, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « trio » risque/rendement/durabilité et ce 3ème critère est intégré dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil de Surveillance d'ACTE IARD de décembre 2022 et ont eu leurs premiers effets dès 2023. En 2024, la température moyenne des actifs d'ACTE IARD a baissé à 2,36°C grâce à la sélection de nouveaux actifs et des arbitrages ciblés. Le gain est de 0,70°C depuis septembre 2022.

Les sociétés du Groupe CAM, dont ACTE IARD, n'ont pas l'obligation d'incorporer dans leur rapport de gestion un chapitre répondant aux attentes de la réglementation extra-financière.

Le volume total des placements nets ressort à 365,41M€ (hors trésorerie), contre 346,67M€ en 2024 soit une diminution de 5,41%.

Contrairement à la CAM BTP, la société, en sa qualité de société anonyme, n'a pas la possibilité de souscrire des Livrets d'épargne.

Le total des comptes à terme souscrits depuis 2024 s'élève à 52,50M€ sans changement en 2025.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont d'un niveau proche de zéro comme à fin 2024.

La société a souscrit en début d'année 2021 à un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement de droit français et émis par SMA Gestion. Le dépositaire, conservateur et gestionnaire du passif est INVESTIMO. Ce FPS s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et souhaitent s'exposer à un risque actions élevé. Il est réservé plus particulièrement aux sociétés d'assurance appartenant au Groupe SGAM btp. Composé à plus de 90% d'actions UE, il n'est pas soumis à la fiscalité sur les plus-values latentes. La valeur des parts à la clôture de l'exercice s'élève à 7,26M€ contre 7,28M€ à fin 2024.

La société a participé à deux autres Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) en dehors du cadre de la SGAM btp. La valeur des parts au bilan est de 20,01M€ contre 19,75M€ à fin 2024. Au global, le niveau des FPS est de 27,27M€ contre 27,03M€ à fin 2024.

La société a arbitré un certain nombre de lignes d'actifs principalement au cours du premier semestre. Les profits nets de réalisation des placements sont de 5,11M€ contre 4,94M€ en 2024. Des pertes de réalisation des placements ont été réalisées pour un montant de 0,53M€ (-2,85M€ en 2024). Les profits nets se sont ainsi élevés à 4,57M€ contre 2,09M€ à fin 2024.

Le portefeuille obligataire présente une situation de moins-value latente de 4,46M€ contre -5,27M€ en 2024. Certains arbitrages et des acquisitions de titres obligataires à des conditions plus favorables ont permis d'améliorer la dépréciation globale du portefeuille. Le portefeuille des autres placements (dont immobilier) présente des plus-values latentes de 19,75M€ contre 20,29M€ à fin 2024.

Le parc immobilier est certifié annuellement et expertisé tous les cinq ans conformément aux dispositions du Code des assurances. La gestion immobilière se fait pour l'essentiel au travers de la SCI Foncière CAMACTE, dont ACTE IARD est associée à hauteur de 15%. Cette société possède huit immeubles de rapport pour une valeur nette comptable de 67,97M€ (-3,66% par rapport à fin 2024).

Un neuvième immeuble est en cours de construction à ARRAS (62) avec des dépenses engagées à fin 2025 à hauteur de 2,92M€ via une opération de VEFA (1,85M€ à fin 2024).

Un dixième immeuble est en cours de construction à TURCKHEIM (68) avec des dépenses engagées en 2025 à hauteur de 2M€ via une opération de VEFA.

Après l'acquisition d'une forêt de 104 hectares en Meuse (55) en 2024, permettant ainsi d'investir en conciliant performance économique et responsabilité écologique, la SCI Foncière a fait l'acquisition d'une deuxième forêt en Moselle (57). Ces biens possèdent une grande diversité d'essences forestières avec une quinzaine d'espèces (chêne, hêtre, érable, charme, merisier...) et une biodiversité riche et variée.

La part d'ACTE IARD dans la SCI Foncière CAMACTE est de 12,02M€ à fin 2025 contre 11,42M€ à fin 2024.

À la fin de l'exercice, le portefeuille de placements présente une situation de plus-values latentes nette de 15,29M€ contre 15,02M€ à fin 2024, soit une augmentation de 15,83%.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actifs non amortissables : ceux ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Le portefeuille des titres classés en poche R343-10 étant en situation de plus-value latente, la société n'a pas eu à doter de Provision pour Risque d'Exigibilité.

Le niveau des provisions pour dépréciation durable est en augmentation de 0,18M€ (0,57M€ en 2024 contre 0,75M€ à fin 2025).

Le résultat financier net 2025 est positif à 10,76M€, contre 9,42M€ en 2024.

1.2.3 COMMUNICATION

Depuis 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication pour l'ensemble de son groupe et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAM met l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques ont été créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non-vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non-vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés n'ont pas été modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes du groupe.

La marque CAM COURTAGE a permis à ACTE IARD de renforcer sa présence au niveau des acteurs du courtage français et a organisé un certain nombre d'événements permettant aux courtiers partenaires de mieux connaître la stratégie du groupe en matière de courtage.

1.2.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs d'ACTE IARD et de l'ensemble du Groupe CAM au 31 décembre 2025 sont respectivement de 26 et 262 salariés.

1.3. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS

Il convient de rappeler que la société avait fait l'objet en 2024 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 et 2022. A l'occasion des travaux du vérificateur, la société avait opté pour la procédure de régularisation spontanée des bases imposables au titre de certains postes de bilan :

Postes en M€	2021	2022
Prévisions de recours hors construction*	1,27	0,26
Provisions pour sinistres tardifs*	1,72	-0,34
PSNM complémentaires acceptées d'ACTE IARD**	1,38	0,00
Plus-values latentes sur OPCVM	1,46	-1,22
Total des rehaussements	5,83	-1,53

* Y compris frais de gestion et nettes de cessions à la CAM BTP

** Nettes de cession à la CAM BTP

Les effets de ces régularisations versées en 2024, avaient été pris en compte dans les résultats de l'exercice 2024 et représentaient un montant de droits rappelés de 1,53M€ auxquels s'ajoutaient 0,07M€ d'intérêts de retard soit un impact total de 1,60M€ au titre de 2021. Le déficit reportable résultant de l'exercice 2022 avait été complété par les 1,53M€ de correction symétrique.

Ces régularisations avaient également impliqué le provisionnement d'une participation des salariés complémentaire de 0,26M€ versée début 2025.

1.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1.1. COMPTE TECHNIQUE

Les primes émises totales nettes d'annulations s'établissent à 89,87M€ contre 84,25M€ en 2024, soit une augmentation de 6,67%.

Compte tenu de la variation des provisions pour primes non acquises, s'appliquant aux contrats souscrits en cours d'exercice, pour la part des primes afférentes à l'exercice comptable suivant, les primes acquises à l'exercice ressortent à 89,43M€, contre 84,42M€ en 2024, soit une augmentation de 5,93%.

La charge brute de sinistres, y compris les frais de gestion, hors variation de la provision pour égalisation, passe de 58,22M€ en 2024 à 71,93M€ en 2025, soit une augmentation de 23,54%.

Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a baissé de 12,16% en 2025 après -2,47% en 2024.

L'analyse des sinistres supérieurs à 160K€ met en évidence qu'en 2024, 11 sinistres avaient été déclarés pour une provision totale à la clôture de 3,81M€, dont un incendie d'un supermarché toujours estimé à 6,1M€ à fin 2025. En 2025, ce sont 11 sinistres qui sont survenus pour un total de 6,02M€.

Les sinistres supérieurs à 160K€ et antérieurs à 2025 se sont aggravés de 14,61M€ (malis de 4,27M€ à fin 2024). Un sinistre automobile datant de 2016 a généré un mali de 12,03M€ au titre des garanties dommages corporels. Ce mali, provisionné au 31/12/2025, sera pris en charge pour un peu plus de 11 millions d'euros par les réassureurs.

Le programme de réassurance externe de 2025 n'a pas été modifié par rapport à 2024 et se décline suivant dix principaux traités, complétés par un dispositif sous-jacent pour les risques dont la réassurance est réalisée en commun au niveau de la SGAM BTP, ainsi qu'un traité en quote-part pour les rétentions en excédent de sinistres.

Le schéma de réassurance pour des couvertures communes et souscrites par l'ensemble des adhérents de la SGAM BTP est le suivant :

- « Traité externe » : Réassurance en co-cession auprès de réassureurs externes à la SGAM BTP pour une protection au-delà du niveau de la rétention de la SMABTP.
- « Traité sous-jacent » : Réassurance auprès de la SMABTP d'une protection pour la différence entre le niveau de rétention de la SMABTP et le niveau décidé par ACTE IARD. A noter que ce dispositif, outre sa fonction de sous-jacent, peut, pour certains risques, intervenir en remplacement du traité externe dans l'hypothèse où les garanties prévues par ce dernier seraient épuisées.

Les primes cédées aux réassureurs passent de 41,29M€ à 44,78M€, soit une augmentation de 8,46%. ACTE IARD cède 17,07M€ de primes acquises à la CAM BTP contre 15,24M€ à fin 2024. Il s'agit de 16,94M€ de charge de sinistres à fin 2025 contre 15,27M€ à fin 2024.

Les primes nettes de cessions aux réassureurs s'élèvent à 44,64M€, en progression de 3,51% par rapport à 2024.

Les commissions reçues des réassureurs augmentent de 0,73% pour atteindre 10,11M€.

La société a transféré 8,97M€ de bénéfices techniques à ses réassureurs extérieurs contre +13,20M€ en 2024.

Le traité de réassurance interne en quote-part construction entre ACTE IARD (cédante) et la CAM BTP (acceptante) ressort en gain de 5,24M€ à fin 2025 contre +4,77M€ à fin 2024. La rémunération des dépôts espèces s'élève à 2,03M€ contre 1,95M€ à fin 2024.

Le traité de réassurance interne en quote-part risques sociaux entre ACTE IARD (cédante) et la CAM BTP (acceptante) ressort en perte de 0,01M€ à fin 2025 (-5,60% par rapport à fin 2024).

Le résultat de réassurance global représente un transfert de bénéfices de 3,74M€ aux réassureurs, contre + 8,44M€ en 2024.

La charge de sinistres nette de réassurance ressort à 41,01M€, contre 35,41M€ en 2024, soit une hausse de 15,80%.

Les frais de fonctionnement sur affaires directes (frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition et d'administration, autres charges et frais de gestion interne des placements) sont de 26,13M€, contre 24,90M€ en 2024, soit une augmentation de 4,97%.

Nous rappelons que la répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- affectation directe (services sinistres, commerciaux, production ...)
- affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

Leur classement par nature n'apparaît donc pas dans le compte de résultat.

L'évolution des frais de fonctionnement directs est la suivante :

en M€	2025	2024	Δ
• charges internes de sinistres	6,68	6,15	+ 8,51%
• charges d'acquisition	17,78	17,37	+ 2,41%
• charges d'administration	0,77	0,48	+ 58,97%
• autres charges techniques	0,63	0,68	- 8,08%
• charges financières internes	0,27	0,21	+ 31,06%
TOTAL	26,13	24,89	+ 4,97%

Les frais de fonctionnement, y compris commissions de courtage, représentent 29,08% du chiffre d'affaires émis en 2025 contre 29,55% en 2024.

Les commissions versées aux courtiers et les frais d'apérition ressortent à 12,91M€ (+4,65% par rapport à 2024), soit 14,43% du chiffre d'affaires, contre 14,61% en 2024.

Les autres charges (frais généraux) augmentent de 5,29% à 13,22M€ ; elles représentent 14,78% du chiffre d'affaires contre 14,87% en 2024.

Ce sont les investissements techniques et humains engagés en 2024 qui contribuent à la progression des frais de fonctionnement : renforcement des équipes commerciales, renforcement des équipes administratives pour faire face aux obligations réglementaires croissantes, refonte des applications de gestion assurances, comptabilité et finances, développement des actions de communication, sont les principaux postes concernés.

La part d'ACTE IARD dans les frais de fonctionnement du GIE CAMACTE a diminué en 2025; au sein du GIE, le taux de répartition est passé de 42,49% à 41,76%.

Le poids de la structure commerciale d'ACTE IARD dans le groupement de moyens a baissé, passant de 33,35% à 30%, traduisant une progression des effectifs commerciaux dans les autres entités du Groupe CAM.

Les produits nets des placements alloués sont de 7,50M€ contre 6,54M€ en 2024.

Les autres produits techniques qui ont baissé de 3,83% par rapport à 2024 et s'élèvent à 0,22M€ sont pour l'essentiel des frais accessoires prélevés lors de l'émission des avis d'échéance.

Les frais de fonctionnement nets des commissions reçues des réassureurs sont en augmentation de 7,84% à 16,02M€.

Les autres charges techniques ont baissé de 7,97% et s'élèvent à 0,63M€. Elles regroupent les frais généraux qui ne sont pas directement affectés aux autres catégories.

Le résultat du compte technique est un bénéfice de 1,31M€ contre 5,19M€ en 2024.

1.3.1.2. COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements nets de charges représentent un bénéfice de 10,76M€ contre 9,42M€ en 2024.

Les produits des placements, qui comprennent les revenus et les plus-values des titres cédés, sont de 14,41M€ en 2025 contre 14,99M€ en 2024, soit une diminution de 3,85%.

Les revenus des placements, essentiellement les coupons des obligations, sont de 8,37M€ contre 7,37M€ en 2024. Les dividendes immobiliers provenant de la SCI Foncière CAMACTE dont ACTE IARD possède 15% du capital se sont élevés à 0,06M€ en 2025 en baisse de 59,74% par rapport à 2024, et ceux en provenance de SCPI ou OPCI à 0,20M€ (-32,18% par rapport à 2024).

Contrairement à fin 2024 où la SCI Foncière CAMACTE avait servi un dividende à titre d'acompte sur le résultat de l'exercice de 0,12M€, aucun n'a été versé en fin d'année 2025.

Les autres produits de placement sont de 0,93M€ en diminution de 65,24% par rapport à 2024. Les reprises de Provisions pour Dépréciation Durable sont de 0,15M€ sur les titres amortissables et 0,42M€ sur les autres placements (leur niveau global était de 0,57M€ à fin 2024).

Les profits provenant de la réalisation des placements représentent 5,11M€ contre 4,94M€ en 2024.

Les charges de placements sont de 3,65M€, contre 5,57M€ en 2024.

Elles se décomposent comme suit :

Les frais de gestion internes et externes sont de 2,31M€ contre 2,16M€ en 2024. La rémunération des dépôts espèces de la CAM BTP au titre du traité de réassurance en quote-part construction représente 2,03M€ contre 1,95M€ en 2024, sur la base d'un taux de rémunération de 1,5%. Les frais de gestion internes ont augmenté de 31,06% à 0,27M€ (les effectifs de la direction financière ont été renforcés fin 2024). Les frais financiers sur acceptations ont diminué de 25,05% à 2,33K€.

Les autres charges des placements de 0,81M€ qui augmentent de 46,39% par rapport à 2024, comprennent entre autres, les dotations aux PDD pour un total de 0,75M€ (0,57M€ en 2024). Ce poste comprend également des différences sur prix de remboursement des obligations pour +59,29K€ contre -18,18K€ en 2024.

Les pertes sur réalisations des placements sont de 0,53M€ (2,85M€ en 2024).

Les autres produits non techniques sont passés de 0,13M€ à fin 2024 à 1,27M€. Les autres produits de cette rubrique sont des rémunérations perçues par l'entreprise pour des opérations de gestion de conventions de conservation de sinistres en flottes automobiles ou de distribution de produits connexes à l'assurance. Y figurent également des produits qui auparavant étaient comptabilisés en produits exceptionnels et qui depuis la réforme du plan comptable au 01/01/2025 figurent en produits de gestion courante.

Les autres charges non techniques, passent de 0,13M€ en 2024 à 0,02M€ 2025 et correspondent aux charges sociales et fiscales sur l'intéressement et la provision pour participation des salariés.

La réforme du plan comptable général en vigueur au 1er janvier 2025 a réduit drastiquement le champ d'application des opérations exceptionnelles : le résultat exceptionnel est désormais strictement limité aux événements majeurs et inhabituels. En l'absence de dispositions spécifiques du plan comptable assurances, la société a appliqué les nouvelles règles du plan comptable général à son activité. Ainsi, les produits exceptionnels, de 0,09M€ en 2024 sont nuls en 2025. Tout comme les charges exceptionnelles de 0,32M€ qui correspondaient entre autres à des différences de règlement de primes de quelques centimes, à divers frais exceptionnels et à des provisions pour médailles du travail et pour litiges. En 2024, ce poste avait constaté également les intérêts de retard sur les redressements fiscaux de 2021 et la correction de participation qui en a découlé.

Le résultat avant impôt, intéressement et participation des salariés est de 5,82M€ contre 7,84M€ en 2024.

L'application des accords d'intéressement et participation des salariés dérogatoire signés avec les partenaires sociaux en juin 2025 ne permet pas d'attribuer un intéressement ; elle permet l'attribution d'une participation de 0,02M€ hors charges sociales et fiscales. L'accord d'intéressement applicable en 2024 n'avait pas permis d'attribuer un intéressement et l'accord de participation avait permis de provisionner 0,14M€ hors charges sociales et fiscales.

La participation résultant de la modification du résultat fiscal de 2021 suite au contrôle fiscal s'était élevée à 0,26M€ avant charges sociales et fiscales et intérêts de retard. Elle a été versée début 2025.

La variation des plus-values latentes sur les OPCVM actions soumise de plein droit à imposition dans l'exercice représente un montant négatif de 2,06M€ contre une variation positive de 2,68M€ en 2024. Le gain d'impôt théorique qui en résulte, compte tenu du taux moyen d'imposition, s'élève à 0,53M€ contre une charge de 0,69M€ en 2024.

La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, mécanisme de consolidation des résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés membres d'un groupe de sociétés ayant opté pour ce régime.

Le résultat fiscal de l'intégration qui représentait un bénéfice de 13,93M€ en 2024 a diminué de 10,91% à fin 2025 après imputation totale du déficit reportable pour 2,06M€.

La charge d'impôt globale qui en résulte s'élève à 3,16M€ contre 3,55M€ à fin 2024.

La CAM BTP dégage un bénéfice fiscal de 8,52M€ après imputation du déficit reportable, soit un impôt sur les bénéfices de 2,18M€.

ACTE IARD dégage également un résultat fiscal bénéficiaire de 3,89M€ contre 3,57M€ en 2024. La charge d'impôt sur les sociétés d'ACTE IARD en 2025 s'élève à 0,98M€ contre 0,89.

Les régularisations d'impôt sur les sociétés résultant du contrôle fiscal sur 2021 s'étaient élevées à 1,53M€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 5,80M€, contre 5,01M€ en 2024.

La société a distribué des dividendes en 2025 pour un montant total de 2,12M€, soit 28,23€ par action.

ACTE IARD a la capacité de décider de verser un dividende à ses actionnaires.

Compte tenu du report à nouveau de 51 022 927,70 euros, du résultat de l'exercice de 5 798 386,38 euros, soit un montant distribuable de 55 843 057,08 euros, il est proposé de verser un dividende de 32,09 euros par actions, soit 2 406 750 euros pour l'ensemble des 75 000 actions. Compte tenu de l'impact fiscal, ce niveau de dividende permet de compenser la charge transférée à la CAM BTP par le traité de réassurance en quote-part.

Le solde du montant distribuable sera affecté au report à nouveau pour un montant de 53 436 307,08 euros.

1.3.2. BILAN

Le total du bilan de la société s'élève à 633,56M€ contre 599,64M€ en 2024.

1.3.2.1. ACTIF

Le volume des placements est de 365,41M€ au 31/12/2025 contre 346,67M€ en 2024, soit une progression de 5,41%.

La quasi-totalité de la trésorerie a été placée à plus long terme. Il reste 0,71M€ en trésorerie à fin 2025 contre 0,42M€ en 2024.

Le volume des placements, y compris trésorerie, rapporté aux provisions techniques passe de 94,22% à 93,99%.

La rubrique Terrains et Constructions est de 18,41M€ nets d'amortissements contre 18,16M€ à fin 2024. Elle correspond pour 12,02M€ aux parts d'ACTE IARD dans la SCI Foncière CAMACTE créée conjointement avec la CAM BTP et aux parts dans trois Organismes de Placement Collectif Immobilier non cotés ou OPCV (2,97M€ soit -10,44% par rapport à 2024) et dans une SCPI (3,42M€, sans changement par rapport à 2024).

Les placements dans les entreprises liées de 0,10M€ (nets de provisions pour dépréciation) sont les parts d'ACTE IARD dans le capital social d'ACTE services (30 %) et d'ACOTEX (27,6 %).

Les autres placements bruts de PDD qui sont de 347,63M€ contre 328,98M€ en 2024, comprennent des obligations cotées pour 183,04M€ (+15,38%) soit 50,09% du total des placements (45,76% en 2024), des actions et parts d'autres OPCVM pour 106,17M€ (110,97M€ en 2024), des actions et autres titres

cotés pour 5,02M€ (6,31M€ en 2024), et des actions et titres non cotés pour 0,40M€. Des dépôts auprès d'établissements de crédit s'élèvent à 52,50M€ en 2025 (stable par rapport à 2024) et correspondent à des comptes à terme souscrits à des conditions financières avantageuses.

Le stock de provisions pour dépréciation est de 0,75M€ à comparer à 0,57M€ en 2024.

Les autres placements nets sont ainsi de 346,89M€ contre 328,41M€ à fin 2024.

Le portefeuille est en situation de plus-value latente à hauteur de 15,29M€ contre 15,50M€ au 31/12/2024.

Le portefeuille relevant de l'article R343-9 est en moins-value latente pour 4,46M€ (-5,27M€ à fin 2024) et celui de l'article R343-10 en plus-value latente pour 19,75M€ (+20,77M€ à fin 2024).

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est de 223,09M€ (212,43M€ en 2024), soit 57,27% du total des provisions techniques à comparer à un ratio de 57,67% pour l'exercice précédent.

Le montant total des créances est de 37,52M€, contre 35,25M€ en 2024.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe de 14,39M€ (contre 13,88M€ en 2024) comprennent principalement les créances sur les coassureurs et les assurés ; le volume des créances douteuses et contentieuses (1,93M€) a augmenté de 36,67%.

Les créances sur les réassureurs externes au Groupe sont de 18,13M€ contre 17,18M€ en 2024.

Le poste « Autres créances », de 5,00M€ (4,19M€ en 2024), comprend notamment les comptes courants débiteurs internes au Groupe pour 4,35M€ (+1,07M€ par rapport à 2024 dont -1,56M€ avec le GIE CAMACTE et +0,48M€ avec la CAM BTP dans le cadre de l'intégration fiscale).

Le poste « Autres actifs » de 1,00M€ comprend les actifs incorporels et corporels d'exploitation pour un montant de 0,29M€, et les comptes courants bancaires pour un montant de 0,71M€ (0,42M€ à fin 2024). Les actifs corporels et incorporels ont progressé de 0,04M€ en raison du déménagement de la délégation commerciale de Toulouse dans des locaux neufs début 2025.

Les comptes de régularisation, de 6,54M€ (4,62M€ en 2024), comprennent notamment les coupons courus non échus pour 4,29M€ (2,56M€ en 2024), les frais d'acquisition reportés pour 0,92M€ (0,93M€ en 2024) et les autres comptes de régularisation qui comprennent principalement les surcotes des obligations pour 1,26M€ (1,04M€ à fin 2024), à savoir la différence entre le prix d'acquisition hors intérêts courus et le prix de remboursement du titre qui est amorti sur la durée restant à courir.

1.3.2.2. PASSIF

Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice de 5,80M€ et avant distribution de dividendes, sont de 76,45M€ contre 73,75M€ au 31/12/2024.

Le capital social de la Société est de 11,43M€, sans changement par rapport à 2024.

Le report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice 2024 est créditeur de 51,02M€.

Les autres réserves sans changement par rapport à 2024, sont de 9,17M€.

Les provisions techniques brutes sont de 389,55M€ contre 368,37M€ en 2024.

Les provisions de sinistres nettes de prévisions de recours sont de 369,14M€ (+5,66% par rapport à 2024), dont 100,46M€ pour les provisions pour sinistres non encore manifestés afférentes aux garanties obligatoires de l'assurance construction (+6,70% par rapport à 2024).

Les provisions de primes non acquises sont de 6,99M€, contre 6,54M€ en 2024.

Des provisions de sinistres dites prudentielles, non déductibles fiscalement, dont l'objet est d'absorber une éventuelle augmentation future de la sinistralité représentent 9,50M€ en 2025 contre 8,70 à fin 2024. Ces provisions sont en majorité affectées aux branches Automobile, Responsabilité décennale, dommages-ouvrage et responsabilité civile.

Les autres provisions techniques (principalement provisions pour participation aux bénéfices en dommages corporels et provisions pour égalisation) s'élèvent à 5,40M€ et sont en augmentation de

28,12%. La réforme de la provision pour égalisation applicable à compter de l'exercice 2024 a représenté un impact de 1,34M€, pour un cumul de à la fin de l'exercice de 3,41M€.

Les provisions mathématiques des rentes en service sont de 7,77M€ et diminuent de 1,77%. Aucune rente nouvelle n'a été constituée dans l'exercice.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires, de 143,55M€, en hausse de 6,08%, comprennent essentiellement les dépôts effectués par la CAM BTP en représentation de ses engagements dans les provisions techniques d'ACTE IARD, dans le cadre du traité de réassurance en quote-part.

Les provisions pour risques et charges sont en augmentation de 2,05% par rapport à 2024 pour un montant de 0,74M€.

Les autres dettes ressortent à 23,27M€ contre 21,47M€ à fin 2024.

Parmi celles-ci figurent les comptes courants créditeurs avec les assurés, les courtiers et les coassureurs pour 8,38M€ (8,03M€ à fin 2024). Les comptes courants créditeurs des réassureurs s'élèvent à 9,38M€ (7,60M€ à fin 2024).

Les dettes hors assurance représentent 4,40M€ contre 4,09M€ à fin 2024.

Les frais de personnel font apparaître une dette de 0,15M€ correspondant pour partie aux provisions de congés payés pour 0,13M€, et 0,02M€ au titre de la provision pour participation des salariés. Ces postes étaient respectivement de 0,55M€, 0,13M€, 0,40M€ à fin 2024.

La dette envers l'État et les organismes de sécurité sociale (0,40M€ soit -19,53% par rapport à 2024) comprend, entre autres, des taxes diverses dont celles relatives aux charges sociales et taxes assises sur les salaires (0,14M€ et +4,62% par rapport à 2024), les taxes sur les conventions d'assurance (0,16M€ et +1,58% par rapport à 2024), et les charges sociales et fiscales sur l'intéressement et la provision pour participation des salariés (0,01M€ et -93,84%).

Le poste créanciers divers de 3,85M€ (3,04M€ en 2024) comprend notamment les comptes courants créditeurs internes au Groupe qui passent de 1,68M€ à 2,71M€.

Les comptes de régularisation au passif enregistrent les décotes sur les obligations, à savoir l'écart de prix entre leur valeur d'achat et leur valeur de remboursement, qui est amorti sur la durée restant à courir. Elles sont nulles comme à fin 2024.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 43,8K€ à fin 2025 (-51,79% par rapport à 2024).

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance.

ACTE IARD est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien la gestion de ses opérations d'assurance, aussi les tableaux ci-dessous ne présentent que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	0	1	0	0	1
Montant total des factures concernées	0	-	2 000,00	-	-	2 000,00
% du montant total des achats de l'exercice	0	0,00	0,19	0,00	0,00	0,19

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	521	38	5	6	5	54
Montant total des factures concernées	890 911,07	88 746,01	29 175,31	3 579,38	22 331,97	143 832,67
% du montant total des achats de l'exercice	86,10	8,58	2,82	0,35	2,16	13,90

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

1.3.3. EXAMEN DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Il est rappelé que conformément au nouveau plan comptable, la charge des prestations déterminée dans l'état C1 comprend les frais de gestion internes relatifs aux services sinistres.

Les ratios S/C indiqués sont calculés sur la base de l'état C1.

Le rapport global Sinistres / Primes hors acceptations, brut de réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,67 au 31 décembre 2025 contre 0,55 au 31 décembre 2024.

Le ratio combiné des affaires directes, comprenant les frais de gestion, avant réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,88 en 2025 contre 0,77 en 2024.

L'évolution des résultats des différentes branches doit être analysée au regard de l'évolution des primes et des sinistres, mais également des produits financiers qui leur sont affectés en fonction du volume de primes et de provisions techniques.

Les produits financiers alloués au résultat technique sont de 7,50M€ contre 6,54M€ à fin 2024.

1.3.3.1. DOMMAGES CORPORELS

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice de cette branche est de 3,63M€ en augmentation de 9,01% par rapport à 2024. Les contrats en coassurance avec la SAFBTP contribuent pour 3,44M€ aux primes acquises de cette branche et augmentent de 9,95% par rapport à 2024.

La charge des prestations est de 3,28M€ contre 3,47M€ en 2024, soit une diminution de 5,56%. La charge des prestations des contrats en coassurance avec la SAFBTP a baissé de 23,46% pour atteindre 2,22M€.

Le rapport sinistres à primes est de 0,90 contre 1,04 en 2024. Le ratio combiné est quant à lui de 0,91 contre 1,05 l'année précédente.

Les produits financiers alloués à cette branche sont de 0,03M€ (+38,95% par rapport à fin 2024).

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice de 54,86K€ contre une perte de 334,75K€ -en 2024.

Le résultat technique est un bénéfice de 0,30M€ contre 0,18M€ à fin 2024.

1.3.3.2. AUTOMOBILE

Les affaires nouvelles, en valeur annualisée, sont de 1,82M€ en 2025, contre 1,73M€ en 2024. En 2025, 55,49% de celles-ci proviennent de contrats flottes automobiles contre 53,16% en 2024. L'entreprise maintient l'orientation de son activité automobile vers le risque professionnel.

La production de contrats mono véhicule est restée stable par rapport à 2024 pour se situer à 0,81M€. Moins de contrats ont été souscrits (-4,68%) pour des primes moyennes plus élevées (+4,89%).

La société a résilié un nombre important de contrats mono véhicule au cours de l'année 2025 afin d'améliorer les résultats techniques de cette branche.

Le portefeuille de contrats mono véhicule a baissé de 11,49% avec une valeur annualisée de 5,22M€ et représente désormais 8 331 contrats (9 745 à fin 2024).

La production de contrats mono véhicules à partir de l'extranet courtiers est restée relativement stable avec 967 contrats en 2025 contre 959 en 2024, pour un volume de primes annualisées de 0,54M€ (+5,52% par rapport à 2024). On observe une augmentation de la prime moyenne des affaires souscrites dans l'exercice de 4,65%, la prime moyenne des affaires en portefeuille s'établissant désormais à 566 euros (549€ en 2024).

Le portefeuille de contrats automobile mono-véhicule souscrits par Extranet à fin 2025 représente 2,71M€ de primes pour 4 783 contrats contre 2,90M€ et 5 282 contrats à fin 2024.

Le nombre de véhicules professionnels (en flottes et hors flottes) diminue de 1,18% (22 599 unités) et celui des voitures particulières de 14,82% (6 544 unités). Le nombre de 2 roues (hors flottes) a diminué de 10,10% à 89 unités.

Le nombre total de véhicules assurés passe de 30 551 à fin 2024 à 29 143 au 31/12/2025, soit -4,61%.

Les primes acquises à l'exercice sont de 15,19M€, contre 15,63M€ en 2024, soit une baisse de 0,48%.

La charge des prestations est de 12,36M€ contre 13,16M€ en 2024, soit une baisse de 6,07%.

Le nombre de sinistres déclarés a diminué de 18,92% entre 2024 et 2025. En 2024, un sinistre supérieur à 160K€ avait été déclaré pour une charge estimée à 0,15M€. Aucun n'est survenu en 2025. Le dénouement défavorable de certains sinistres antérieurs, principalement corporels, alourdit la charge de prestations de 11,74M€ (-0,49M€ en 2024) : un mali de 12M€ sur un sinistre corporel de 2016 a été signifié à la société fin 2025. Provisionné en net de réassurance au 31/12, il sera pris en charge pour 11M€ par les réassureurs en 2026.

Le rapport Sinistres à Primes est de 0,81 contre 0,84 en 2024. Le ratio combiné est de 1,03 contre 1,06 en 2024.

Le solde de réassurance représente un transfert de bénéfice technique aux réassureurs de 1,38M€ contre +3,81M€ en 2024.

Les produits financiers alloués sont de 0,75M€ contre 0,85M€ en 2024.

Le résultat technique de la branche Automobile est une perte de 1,08M€ contre -3,91M€ en 2024.

1.3.3.3. DOMMAGES AUX BIENS

Cet ensemble comprend les dommages aux biens particuliers, professionnels et le bris de machines.

Le nombre de sinistres déclarés dans cette branche diminue de 3,77%, dont -6,54% au titre des risques non professionnels.

Le volume de primes acquises de l'ensemble de la branche Dommages aux biens est de 17,32M€, contre 16,82M€ en 2024, soit une augmentation de 3,02%.

La charge des prestations est de 9,90M€ contre 9,28M€ en 2024.

Le coût de la réassurance pour les événements tempête pèse lourdement sur les comptes de cette branche. Les réassureurs se voient transférer des bénéfices techniques de 3,61M€ contre 3,98M€ en 2024.

Cinq dossiers significatifs supérieurs à 230K€ ont été déclarés en 2025 (pour une charge totale de 3,37M€) contre quatre en 2024 (pour une charge totale de 1,16M€). Un des sinistres de l'exercice 2025 dépasse les priorités de la réassurance. La charge de l'exercice 2025 au titre des sinistres antérieurs présente des malis de 2,42M€ contre un boni de 0,04M€ à fin 2024.

Les produits financiers alloués sont de 0,56M€ contre 0,52M€ en 2024.

Au total, le résultat technique de l'ensemble dommages aux biens est une perte de 0,23M€ contre -0,43M€ en 2024.

Les cotisations acquises de la branche Dommages aux biens des particuliers (Multirisques Habitation) progressent de 1,68% à 7,13M€. Le portefeuille passe de 8,71M€ à fin 2024 à 9,28M€ à fin 2025.

La charge des prestations passe de 5,21M€ à 4,30M€, soit une baisse de 17,48%.

Le rapport sinistres à primes est de 0,60 contre 0,74 en 2024. Le ratio combiné s'élève à 0,91 contre 1,05 en 2024.

Les produits financiers alloués sont de 0,25M€ en augmentation de 18,36% par rapport à fin 2024.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,86M€ en baisse de 33,89% par rapport à 2024.

Le résultat technique des dommages aux biens particuliers est une perte de 0,98M€ contre -1,55M€ en 2024.

Les primes acquises de la branche Dommages aux biens professionnels (Incendie et Bris de machines) augmentent de 3,97% à 10,20M€. Le portefeuille correspondant progresse de 11,58% à fin 2025 pour s'établir à 10,87M€.

La charge des prestations en Dommages aux biens professionnels progresse de 97,47% à 8,04M€, soit un rapport Sinistres à Primes de 0,79 contre 0,42 à fin 2024. Le ratio combiné est de 1,02 contre 0,65 à fin 2024.

Les produits financiers alloués sont de 0,31M€ en augmentation de 1,86% par rapport à 2024.

Les réassureurs se voient transférer des bénéfices techniques de 1,75M€ contre 2,59M€ en 2024.

Le résultat technique des Dommages aux biens professionnels est une perte de 1,68M€ contre un bénéfice de 1,12M€ en 2024.

1.3.3.4. RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Le volume des affaires nouvelles de cette branche (RC bâtiment + RC hors bâtiment + RC Fabricant/Négociant) représente 0,89M€ contre 1,31M€ en 2024.

Les primes acquises de l'exercice 2025 ressortent à 20,4M€, contre 20,69M€ en 2024, soit une hausse de 1,20%.

La charge des prestations avant réassurance augmente de 79,35% à 14,05M€ contre 7,83M€ en 2024.

Comme en 2024, aucun sinistre significatif n'est survenu en 2025. Quelques malis avaient été constatés sur des dossiers importants ouverts antérieurement à 2024 pour un total de 0,05M€ ; ce sont 0,70M€ de malis qui sont constatés en 2025.

Le rapport sinistres à primes s'élève à 0,67 contre 0,38 en 2024 et le ratio combiné est de 0,88 contre 0,59 l'année précédente.

Les réassureurs se voient transférer des bénéfices techniques de 2,39M€ contre 2,99M€ en 2024.

Les produits financiers alloués sont de 1,57M€ en augmentation de 19,26% par rapport à 2024.

Le résultat technique est positif de 1,60M€ contre +6,72M€ en 2024.

1.3.3.5. DIVERS

Le poste « divers » regroupe les branches Transport, Protection Juridique, Assistance et Pertes pécuniaires.

L'assurance de la protection juridique présente des primes acquises de 1,37M€ en hausse de 2,96% par rapport à 2024.

La charge des prestations est de 49,18K€ contre 507,95K€ en 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche représentent 14,14K€, en augmentation de 80,89% par rapport à 2024.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 36,62K€, en augmentation de 7,18% par rapport à 2024.

Le résultat technique de cet ensemble progresse de 101,73% pour atteindre 0,98M€.

L'assurance Licenciement-Retraite présente des primes de 17,51K€, en baisse de 5,94% par rapport à 2024. Rappelons que ce produit est en run-off depuis 2011 et que les variations de primes émises sont étroitement liées à la variation des salaires servant d'assiette de calcul.

La charge des prestations est nulle en 2025 comme en 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche ne sont pas significatifs.

Les réassureurs font l'objet d'un transfert de bénéfice technique de 10,54K€, en diminution de 6,08% par rapport à 2024.

Le résultat technique de cet ensemble est un produit de 1,46K€ contre 1,54K€ en 2024.

L'activité d'assistance est liée au produit Véhi Pro pour lequel ACTE IARD est assureur et FIDELIA, réassureur en quote-part, est gestionnaire des sinistres. Les primes acquises à l'exercice se sont élevées à 79,55K€, en hausse de 4,29% par rapport à 2024. La charge de prestations est de 18,93K€ contre 24,62K€ à fin 2024. Après déduction de 17,65K€ de frais, affectation de 0,38K€ de produits financiers et transfert de 15,68K€ de bénéfice technique au réassureur, le résultat technique s'établit à 27,66K€ contre 20,69K€ à fin 2024.

Pour la branche catastrophes naturelles, les primes augmentent de 63,20% à 3,38M€ et la charge de sinistres passe de 1,28M€ en 2024 à 3,74M€ en 2025, notamment en raison de la réforme de la provision pour égalisation.

Il convient de rappeler que seuls sont pris en charge par cette branche les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre. ACTE IARD a été peu impactée par les événements climatiques.

Les produits financiers alloués sont de 0,03M€, en augmentation de 118,24% par rapport à 2024, progression cohérente avec le niveau des provisions techniques.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 0,85M€ en diminution de 6,35% par rapport à 2024.

Le résultat technique est une perte de 0,36M€ contre un bénéfice 0,66M€ en 2024.

Quant à la branche transport, elle reste peu significative pour la Société et représente des primes de 0,22M€ (-4,68% par rapport à 2024), des prestations de 0,03M€ (+109,45%) et un résultat technique de 0,11M€ en diminution de 18,36% par rapport à 2024.

Au total la branche « divers » présente un chiffre d'affaires de 5,07M€, en hausse de 35,93% par rapport à 2024, une charge de prestations de 3,85M€ (+110,54%) et une perte technique de 0,11M€ contre +0,29M€ en 2024. Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 0,57M€ contre 0,94M€ en 2024.

Le résultat technique des branches hors construction (y compris branche Transport) dégage une perte de 1,96M€ contre +2,85M€ en 2024, avec des produits financiers de 2,95M€ (+8,12% par rapport à 2024) pour un chiffre d'affaires de 62,15M€ contre 60,19M€ en 2024 (+0,68%).

1.3.3.6. ASSURANCE CONSTRUCTION (Garanties obligatoires et facultatives)

Ce chapitre traitera de façon distincte les garanties obligatoires de l'assurance construction, qui sont gérées en capitalisation et donnent lieu à l'évaluation de sinistres futurs, et les garanties facultatives, qui sont gérées en répartition.

Les mesures de surveillance du portefeuille et les règles de souscriptions instaurées en 2002 continuent d'être appliquées strictement.

Les affaires nouvelles réalisées en 2025 au titre des garanties responsabilité décennale, sont de 0,05M€ (+21,70% par rapport à 2024), auxquelles il convient d'ajouter de l'ordre de 60 % des affaires nouvelles correspondant aux contrats « Globale » qui regroupent des garanties RC et RD (6,43M€), soit un total de 3,91M€ contre 2,27M€ en 2024.

La production en contrats ponctuels (dommages ouvrage et Tous Risques chantiers) s'est élevée à 0,23M€ contre 0,26M€ en 2024.

Le nombre de sinistres déclarés en 2025 au titre des garanties de l'assurance construction a augmenté de 8,71% après +17,91% en 2024. Année où, même si ACTE IARD n'avait pas été impactée par les événements climatiques, la pluviométrie importante qui avait caractérisé l'ensemble de l'année avait révélé des désordres liés aux infiltrations.

➤ **Garanties obligatoires**

Les primes acquises correspondant aux garanties obligatoires RD et DO sont de 19,89M€ en 2025, contre 17,55M€ en 2024, soit une augmentation de 13,30%.

👉 **Responsabilité décennale (garanties obligatoires)**

Les primes acquises des contrats Responsabilité Décennale ressortent à 19,76M€, contre 17,45M€ en 2024, soit une augmentation de 13,25%.

La charge des prestations est de 26,55M€ contre 23,69M€ en 2024, soit une augmentation de 12,08%. Deux sinistres supérieurs à 160K€ avaient été déclarés en 2024 et représentaient 0,84M€ de charge pour l'exercice. Aucun n'a été déclaré en 2025.

La charge des sinistres majeurs de la branche RD déclarés antérieurement (hors Globale) a dégagé des bonis de 0,56M€ en 2025 contre des malis de 2,31M€ en 2024. Il convient de noter qu'en 2024, 5,10M€ de provisions de sécurité sur des millésimes anciens avaient été repris, dont celle de l'exercice 2002 qui était cédée à hauteur de 3,20M€ dans le traité quote-part construction avec la CAM BTP. Aucune dotation nouvelle n'a été réalisée en 2025.

Les produits financiers alloués sont de 3,84M€ contre 3,13M€ en 2024.

Les réassureurs se voient transférer des pertes techniques de 7,51M€ contre -6,71M€ en 2024.

Les garanties obligatoires de la branche RD dégagent un bénéfice technique de 0,36M€, contre -0,17M€ en 2024.

👉 **Dommages ouvrage (garanties obligatoires)**

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice afférent aux polices Dommages ouvrage est de 0,13M€ en augmentation de 21,59% par rapport à 2024.

La charge de prestations est de 0,07M€ contre un produit de 1,43M€ en 2024.

Les produits financiers alloués sont de 0,08M€ en baisse de 36,83% par rapport à 2024.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 1,59K€ contre 432,84K€ en 2024.

Le résultat technique des garanties obligatoires de la branche DO est un bénéfice de 0,14M€ contre +1,23M€ en 2024.

➤ **Garanties facultatives**

Les primes acquises à l'exercice afférentes aux garanties facultatives de l'assurance Construction, qui étaient de 6,41M€ en 2024, sont de 7,10M€ en 2025, soit +10,79%.

La charge des prestations est de 0,38M€ contre 1,18M€ en 2024 soit -67,94%.

Les produits financiers alloués sont de 0,61M€ contre 0,54M€ en 2024.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 3,25M€ contre +3,33M€ en 2024.

Les garanties facultatives de l'assurance construction dégagent un solde positif de 2,54M€ contre +1,03M€ en 2024.

➤ **Synthèse sur l'assurance construction**

Les garanties obligatoires et facultatives de l'assurance construction contribuent pour 26,99M€ au chiffre d'affaires de la société (+12,63% par rapport à 2024) soit 30,28% des primes émises directes (28,47% en 2024).

Les sinistres en assurance construction ont une durée de gestion longue et les équilibres techniques ne peuvent pas s'envisager sans produits financiers : leur contribution est ainsi de 4,53M€ contre 3,80M€ à fin 2024.

Le niveau de réassurance de cette branche est important et représente un transfert de pertes de 4,26M€ contre -2,95M€ en 2024 (+44,42%). L'application du traité en quote-part entre ACTE IARD et la CAM BTP conduit à un transfert de pertes de 3,21M€ contre -2,82M€ en 2024.

L'assurance construction - garanties obligatoires et garanties facultatives - dégage un résultat technique positif de 3,03M€ contre +2,09M€ à fin 2024.

La plus grande prudence est de mise pour ces garanties à cycle long.

1.3.3.7. ACCEPTATIONS

La société n'accepte que des risques issus de Groupements (ASSURPOL – risques d'atteintes à l'environnement et GAREAT – attentats et actes de terrorisme).

Les primes acquises à l'exercice sont de 0,29M€ en hausse de 7,78% par rapport à 2024.

La charge de prestations est de 37,56K€ contre 14,43K€ en 2024.

Le résultat technique présente un bénéfice de 0,25M€ (+0,62% par rapport à 2024).

1.3.4. RÉSULTATS DES FILIALES

1.3.4.1. ACTE services

ACTE IARD détient 30% du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 787,14K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 11,79% 2025 par rapport à l'exercice 2024 pour atteindre 55,67K€.

Le résultat pour 2025 est un bénéfice de 49,91K€ contre 52,54K€ en 2024.

1.3.4.2. ACOTEX

ACTE IARD détient 27,6% du capital d'ACOTEX dont les fonds propres sont de 163,78K€ avant résultat de l'exercice.

La Société réalise des expertises construction exigeant l'agrément de la CACRAC. Ses clients principaux sont la CAM BTP et ACTE IARD.

Le chiffre d'affaires 2025 est de 226,66K€, en diminution de 27,47% par rapport à 2024 et le résultat est un bénéfice de 8,42K€ (-49,36% par rapport à fin 2024).

1.3.5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.3.5.1. Conflits armés

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux ainsi que le conflit entre Israël et le Hamas engagé en octobre 2023.

En ce début d'année 2026, les tensions entre l'Ukraine et la Russie restent élevées.

Un autre conflit a débuté le 28 février entre l'Iran, Israël et les États-Unis, avec des répercussions financières et économiques immédiates : hausse du prix du baril de Brent et du prix du carburant en Europe, blocage du détroit d'Ormuz par lequel transite près de 20% du pétrole mondial.

Ces deux événements n'ont pas eu d'incidences directes sur les activités des entités du Groupe CAM.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de ces événements sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières.

1.3.5.2. Changement de gouvernance d'ACTE IARD

La composition du Directoire avait été modifiée au 1^{er} juillet 2024 pour faire suite au départ en retraite de M. Michel GAERTNER après 22 ans à la tête de l'entreprise en qualité de Président du Directoire.

C'est M. Raphaël DILLINGER qui lui avait succédé en qualité de Président du Directoire après 8 ans en qualité de second dirigeant effectif, et après avoir été nommé Directeur Général de la CAM BTP.

M. Joseph PULTRINI avait été nommé Directeur Général Adjoint de la CAM BTP en remplacement de M. DILLINGER, et second dirigeant effectif d'ACTE IARD.

Le 4 février 2026, M. DILLINGER a présenté sa démission de l'ensemble de ses mandats sociaux des entités du Groupe CAM au Conseil d'Administration de la CAM BTP. Le Conseil a accepté et nommé à effet immédiat les deux dirigeants effectifs, M. PULTRINI en qualité de Directeur Général et M. Fabrice JEANNOT, secrétaire général du Groupe CAM depuis 2006, en qualité de Directeur Général Adjoint. En vertu du principe du Groupe CAM, selon lequel chaque société d'assurance est dirigée par les deux dirigeants effectifs de la CAM BTP, MM. PULTRINI et JEANNOT ont été nommés au Directoire d'ACTE IARD, M. PULTRINI ayant la qualité de Président.

Ce changement de gouvernance n'a pas d'incidence sur la continuité d'exploitation et sur les comptes présentés au Conseil de Surveillance.

1.3.6. PERSPECTIVES

Les fonds propres de la société, certes en augmentation, doivent encore progresser pour faire face à un renversement de tendance au niveau technique et accroître le niveau de conservation des risques.

La société doit continuer à développer ses activités hors BTP et ainsi favoriser la diversification des risques tout en faisant preuve d'une rigueur de gestion et de souscription lui permettant de dégager des résultats techniques bénéficiaires

2. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE ACTE IARD AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Capital social	11 434	11 434	11 434	11 434	11 434
▪ Nombres d'actions ordinaires existantes	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
▪ Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
▪ Nombre maximal d'actions facturées à créer					
▪ par conversion d'obligations					
▪ par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	69 905	77 155	83 298	84 419	89 425
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	5 851	4 547	7 711	7 919	5 850
▪ Impôts sur les bénéfices	2 465	-265	1 294	2 430	978
▪ Participation des salariés	140	0	223	401	24
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3 247	4 806	6 186	5 009	4 820
▪ Résultat distribué	526	2 531	3 463	2 117	2 407
RÉSULTAT PAR ACTIONS					
▪ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	43,28	64,16	82,59	67,84	64,64
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	43,29	64,08	82,48	66,79	64,27
▪ Dividende attribué à chaque action	7,01	33,75	46,17	28,23	32,09
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	23	23	28	25
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	1 087	1 048	925	1 207	1 165
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	470	467	383	481	512

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX